

La Coordination chargée de la pédagogie

La Coordination chargée de la pédagogie a notamment pour missions :

- De veiller à la qualité des enseignements, des formations et des apprentissages ;
- D'évaluer et de contrôler les activités pédagogiques et éducatives au sein du ministère ;
- D'apprécier la pertinence et l'efficacité des programmes, du matériel didactique, des méthodes et des stratégies pédagogiques mise en œuvre dans les établissements publics et privés d'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- De participer à la formation continue des personnes administratifs et enseignants des établissements en liaison avec les structures concernées ;
- De superviser l'élaboration des curricula et les activités de développement des programmes de formation ;
- De suivre l'application des programmes et des normes pédagogiques en vigueur ;
- De suivre le respect du calendrier scolaire ;
- D'assurer le contrôle et l'évaluation pédagogiques des personnels enseignants ;
- D'assurer la supervision des activités pédagogiques dans les établissements et structures publics et privés de formation ;
- De participer aux différentes étapes des examens et concours scolaire et pédagogiques nationaux ;
- De traiter tout dossier en lien avec la pédagogie ;
- De superviser la mise en œuvre des formations par alternance par apprentissage et des formations continues.